

Initiatives ministérielles

Comment nous, qui représentons les agriculteurs à la Chambre, pouvons-nous convaincre le gouvernement qu'il a tort de rester sourd et aveugle à ce qui s'annonce?

Le projet de loi C-48 fait fausse route. La bonne voie est d'agir intérieurement pour réduire les taux d'intérêt, d'instituer un programme de stabilisation du revenu afin de garantir aux agriculteurs une juste rémunération, d'accorder immédiatement 500 millions de dollars aux agriculteurs de Saskatchewan pour compenser une partie des pertes récentes dues à la sécheresse et aux faibles prix du grain, d'imposer un moratoire sur les saisies de terres au moins jusqu'au 1^{er} juillet 1990 et de faire préparer et exécuter un programme de rééchelonnement des dettes.

Le ministre de l'Agriculture sait que les dettes agricoles en Saskatchewan seulement sont de 6 milliards de dollars, dont la moitié est due à des organismes publics fédéraux ou provinciaux. Si les dettes ne sont pas rééchelonnées, aucune aide, de quelque montant qu'elle soit, n'adoucirait la crise financière qui nous menace.

Le projet de loi C-48 tente de détourner l'attention de la crise, de leurrer les agriculteurs en leur faisant croire que le gouvernement agit. La population agricole ne sera pas dupe. En ce moment de dures épreuves, il nous faut un gouvernement qui soit prêt à faire preuve d'initiative pour tirer le secteur de là sans pressions indues et qui soit aussi prêt à intervenir au besoin; le gouvernement ne doit pas se laver les mains de tout.

Je ne voterai pas en faveur du projet de loi C-48, et j'espère que le gouvernement va réorienter son action pour que les agriculteurs puissent s'occuper de ce qu'ils font le mieux, cultiver la terre et nourrir le monde.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, une courte observation seulement.

J'ai écouté attentivement les remarques du député. Il ne croit pas que c'est un bon programme. Je le recommande pourtant aux agriculteurs de la Saskatchewan. Cette fin de semaine, j'ai étudié de près, en compagnie de quelques agriculteurs, les aspects du projet de loi les intéressants en particulier.

Si le gouvernement assume la moitié de l'assurance en plus des frais d'administration, comme dans le cas du

régime d'assurance-récolte, c'est une bonne affaire pour les agriculteurs. Les frais et le coût de l'assurance supplémentaires sont très élevés. Nul doute que le député ne propose pas aux agriculteurs de la Saskatchewan de renoncer à cette assurance, surtout si on tient compte des difficultés qu'ils éprouvent dans cette province.

Le gouvernement se rend compte de la gravité du problème. C'est pourquoi il a proposé des modifications et que ce programme est important. Il importe que les agriculteurs songent à y recourir, à moins que leur situation financière ne soit satisfaisante.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député d'en face a une grande expérience des affaires agricoles. Je sais qu'à l'occasion, il représente très bien sa circonscription. Je ne doute pas un instant qu'il ait l'intention de se faire le défenseur de ce régime d'assurance-récolte auprès des agriculteurs de sa région de la province.

Il s'apercevra qu'il existe de grandes différences en Saskatchewan dans la conception du régime et son application aux agriculteurs exploitant des terres marginales du nord et à ceux du sud de la province. Mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit aujourd'hui.

Je crois en l'utilité de l'assurance-récolte. J'estime que ce type d'assurance fait partie intégrante du programme agricole. S'il m'avait écouté, toutefois, le député saurait que mon point de vue, c'est qu'aucune modification du régime d'assurance-récolte ne réussira à résoudre la crise agricole. Ce que nous devons faire, plutôt que de débattre cette motion, c'est d'essayer de trouver une issue à la crise agricole, d'inciter les agriculteurs à ne pas abandonner leur ferme et, surtout, de ne pas les duper en leur disant que nous essaierons de les aider, alors que le problème reste entier.

M. Maurice Foster (Algoma): J'ai écouté le député de la Saskatchewan. Il a souvent siégé au Comité de l'agriculture, et je sais qu'il est au courant des difficultés auxquelles cette province fait face.

Un certain nombre d'organismes de la Saskatchewan ont recommandé un versement d'environ 20 \$ l'acre, et moins pour les terres en jachère d'été, ce qui constituerait une injection d'argent. Le député dit que nous ne devrions pas toucher au système, que nous avons besoin d'une injection d'argent en ce moment afin que les agri-